

Conseil municipal du 1er avril 2025

Présents : Mesdames Sylvie BERTRAND, Maryline DODIN, Sonia LELAN, Marie-Françoise MICHEL, Messieurs Philippe PENNY, maire, Vincent BASTON, Luc PEYRONEL, Damien VANDROMME.

Absents : Franck LEJEUNE a donné son pouvoir à Marilyne DODIN, Stéphanie LANGLOIS a donné pouvoir à Sonia LELAN, Cédric ANGOULEVANT

Secrétaire de mairie : Madame Christine GIOILLAND-GANDIN

Secrétaire de séance : Marilyne DODIN

L'ordre du jour du Conseil Municipal de ce jour est le suivant :

Avec délibérations :

- 1/ Approbation du compte de gestion 2024
- 2/ Approbation du compte administratif 2024
- 3/ Affectation du résultat 2024 et vote du budget primitif 2025
- 4/ Vote des taux d'imposition 2025
- 5/ Sécurisation d'un foncier pour projet communal
- 6/ Contrat groupe d'assurance statutaire 2025 - 2028
- 7/ Renouvellement contrat secrétaire
- 8/ Contrat Mme PIGET Ménage gîte
- 9/ Attribution de subvention aux associations et aux écoles
- 10/ Adhésion communes Eure et Loir Tourisme

Questions diverses

- 1/ Sirtom
- 2/ Terrain boules
- 3/ Suivi dossiers travaux
- 4/ Suivi voiries
- 5/ Eclairage Eglise
- 6/ Prévention inondation
- 7/ Finalisation du site internet

La séance est ouverte à 20 heures

Délibérations

Processus de préparation du budget :

La Commission Finances de la commune avait examiné les résultats 2024 et le budget primitif établi par la municipalité pour 2025. Outre la présentation des comptes par poste de comptabilité publique, cette année la DDFIP28 a établi une synthèse fonctionnelle qui facilite la lecture. Chaque Conseiller/ère a reçu cette présentation améliorée pour pouvoir en prendre connaissance avant le Conseil Municipal.

Le tableau général de l'exécution du budget général de la commune a été établi en accord avec le compte de gestion du Receveur.

Unité : EURO	Section FONCTIONNEMENT	Section INVESTISSEMENT
Résultat de l'exercice 2024	29 713,82	- 21 106,17
Résultat reporté de l'exercice 2023	79 765,72	- 16 162,82
Résultat de clôture	109 479,54	- 4 943,35
Soit un excédent global de 104 536,19 .		

1/ Approbation du compte de gestion 2024

Vote : à l'unanimité, les conseillers ont voté le Compte de gestion 2024.

2/ Approbation du compte administratif 2024

Vote : à l'unanimité, les conseillers ont voté le Compte administratif 2024.

3/ Affectation du résultat 2024 et vote du budget primitif 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

1	un excédent de fonctionnement en 002 de	109 479,54 €
2	un déficit d'investissement en 001 de	- 4 943,35 €
3	un état des restes à réaliser de	- 12 244,84 €

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

1068 : 17 188,19 €
002 : 92 291,35 €

La section de fonctionnement s'équilibre pour : 102 494,97 €

La section d'investissement s'équilibre pour : 134 144,72 €

Vote : l'unanimité, les conseillers ont voté l'affectation du résultat 2024 et le budget primitif 2025.

4/ Vote des taux d'imposition 2025

Monsieur le maire rappelle qu'en 2022, le conseil avait voté pour appliquer une légère augmentation des taux communaux sur plusieurs années (Taxes d'Habitation ne concernant que les résidences secondaires, Taxes Foncières bâti et non bâti).

En 2023 puis 2024, l'augmentation avait été de l'ordre de 1%, car aucune augmentation n'avait été votée en 2021 et 2022, alors même que les finances communales subissaient notamment l'augmentation importante des frais de scolarité (coûts des énergies utilisées pour chauffer les écoles du RPI).

La DDFIP28 conseille à La Saucelle de procéder graduellement, mais sans interruption, faute de quoi le rétablissement de la capacité d'autofinancement, qui a été améliorée depuis 2023 dans les finances communales, restera précaire.

Les conseillers débattent de l'opportunité d'augmenter le taux d'imposition communal comme conseillé par DDFIP28, et du taux de cette augmentation.

Il est utile de rappeler les taux des communes de moins de 250 habitants en 2024 :

Taux d'impôts locaux	Commune de La Saucelle	Département Eure-et-Loir	Région CVL	Moyenne nationale
Taxe foncière bâti	32,20	32,57	33,32	33,85
Taxe foncière non bâti	19,38	24,21	31,07	32,96
Taxe habitation	6,95	10,28	11,64	10,96

Le vote de l'augmentation du taux communal de 2% recueille :
CONTRE : 1 voix ; ABSTENTION : 1voix ; POUR : 8 voix.

Selon la DDFIP28, ce pourcentage fait évoluer ainsi les taux communaux en 2025 pour :

Taxe foncière bâti : 32,84 %
Taxe foncière non bâti : 19,77 %
Taxe d'habitation : 7,77 %

5/ Sécurisation d'un foncier pour projet communal

La municipalité avait été saisie à plusieurs reprises par des riverains route des Châtelets à propos d'un problème de salubrité (vermine, ...), de perte de visibilité due à l'absence d'entretien, et des problèmes récurrents de débordement des arbres et bosquets sur la route départementale.

Cette situation empirait graduellement depuis au moins une vingtaine d'années, mais les propriétaires du terrain n'avaient réagi que de manière aléatoire aux injonctions antérieures. En s'appuyant sur les conseils du service juridique du Conseil Départemental, l'équipe municipale a établi un plan d'action vis-à-vis de cette situation bloquée, en en trouvant si possible la cause, afin d'en terminer une fois pour toutes.

Il fallut de longs mois pour parvenir à contacter, séparément et à distance, chacun des membres de la famille propriétaire. Chacun réagit positivement pour bénéficier de la remise en état de leur mare classée, grâce au programme « Objectif mares ». Au fil de ces contacts, ils firent part d'un attachement fort pour La Saucelle de la part de leur ascendant décédé, village qui avait représenté un havre de paix après les exodes et traumatismes subis dans leur famille au cours des 2 guerres mondiales du 20^{ème} siècle. Ils en vinrent, séparément et par des voies différentes, à proposer une transmission de leurs parts du terrain à la commune de La Saucelle, avec en perspective une destination citoyenne. (Ce qui résolvait également pour eux tous les problèmes liés à l'absence d'entretien des lieux.)

La municipalité a fait étudier le contexte patrimonial par le Service Foncier public (qui joue le rôle de notaire pour les collectivités locales). L'analyse révéla un problème juridique bloquant, qui n'avait pas été identifié correctement au sein de la famille, et qui interdisait toute transaction. Ce problème a pu être expliqué à la famille, et les membres parvinrent à un accord sur les opérations indispensables afin de concrétiser leurs décisions respectives, confirmées par écrit par chacun, de transmettre à la commune leurs parts sur le terrain.

Les conseillers ont délibéré en prenant en compte tous les aspects de cette situation complexe à l'origine bloquée, sur la base d'un coût total d'investissement pour la commune de 17.100€ TTC, plus frais d'enregistrement et d'attestation de propriété.

Vote : à l'unanimité, les conseillers ont voté positivement pour les modalités de mutation, respectives à chaque membre de l'indivision (acquisition/transmission), de ce terrain.

6/ Contrat groupe d'assurance statutaire 2025 – 2028

La protection des agents communaux (titulaires et contractuels) est assurée par un contrat groupe souscrit par le Centre De Gestion du Département. Un nouveau contrat venant d'être souscrit, chaque commune doit revalider son accord pour que le personnel soit couvert avec cette nouvelle version, pour un même taux de cotisation.

Vote : à l'unanimité, les conseillers ont voté pour l'adhésion à ce nouveau contrat du CDG28.

7/ Renouvellement contrat secrétaire

Comme chaque année, le contrat de travail de la Secrétaire de Mairie contractuelle doit être renouvelé (et ceci 6 fois de suite, avant transformation automatique en CDI).

Vote : à l'unanimité, les conseillers ont voté pour le renouvellement du contrat de travail de Madame GIOILLAND.

8/ Contrat Mme PIGET Ménage gîte

Le rythme de location du gîte communal étant aléatoire, le ménage doit être réalisé en fin de séjour sans possibilité de prévoir les dates d'opérations. Le Centre de Gestion 28 a donc jugé préférable d'établir un contrat de vacataire avec activation occasionnelle. Une candidature a été retenue, celle de Mme PIGET.

Vote : à l'unanimité, les conseillers ont voté pour établir le contrat avec Mme PIGET.

9/ Attribution de subvention aux associations et aux écoles

Les conseillers ont délibéré et décidé les attributions suivantes

Le conseil décide d'accorder une subvention à :

- *APE La Puisaye-La Framboisière : 100€*
- *Harmonie de Brezolles : 50€*
- *Dojo Brezollien : 10 €*
- *ADMR : 70 €*
- *Association des Amis du Clos Genet : Le Conseil Municipal attend l'Assemblée Générale du mois de juillet pour statuer sur une éventuelle subvention.*

Renouvellement d'adhésions aux 2 associations partenaires de la commune :

- *CEDREL (Résistance en Eure-et-Loir) : 40 €*
- *Fondation du Patrimoine : 100 €*

Résultat du vote du Conseil : Adopté

10/ Adhésion communes Eure et Loir Tourisme

Le Conseil Départemental a confié à Eure et Loir Tourisme la mission de soutien au tourisme. Cette entité a décidé de développer la marque « Let It Slow », et sollicite un soutien financier auprès des communes euréliennes (150 € de la part de La Saucelle).

Après en avoir délibéré, les conseillers préfèrent réserver les ressources du budget communal à des programmes déjà établis plutôt qu'à une création de faible notoriété.

Vote Pour : 0 voix ; Abstentions : 0 voix ; Contre : 10 voix.

QUESTIONS DIVERSES

1/ SIRTOM :

Les réunions SIRTOM n'ayant pas atteint le quorum à plusieurs reprises, les Conseillers Délégués de La Saucelle ont indiqué qu'ils n'y participeraient plus si cela se reproduisait, car les décisions se prenaient lors d'une nouvelle réunion quelques jours plus tard qui ne nécessitait plus le quorum, et ne tenait pas compte des avis des autres membres.

La dernière réunion a pu réunir le quorum ; les évolutions à venir y ont été évoquées.

Concernant le fond de ce thème des déchets, plusieurs habitants ont fait part à notre municipalité d'un flou avec les consignes de tri pour des articles courants. Les questions des habitants sont bienvenues. Après recherches auprès du SIRTOM, les réponses sont postées au fur et à mesure dans la rubrique « Déchets » des PanneauxPockets de La Saucelle.

2/ Terrain de boules : Des familles s'étaient manifestées en 2024 pour demander la création d'un terrain de boules. L'équipe municipale, après en avoir délibéré, accueille la demande positivement, à partir du moment où ce terrain serait réalisé de manière collective, avec participation à la construction du terrain de la part des habitants motivés par ce projet. C'est de cette manière qu'ont été réalisés des terrains de boules dans certaines communes des alentours. Les candidats pour contribuer à ce chantier sont invités à se faire connaître en mairie.

3/ Suivi dossier travaux : Afin de maîtriser les déformations des bâtiments communaux frappés de fissures, il est prévu des réparations de charpentes dans la mairie et dans l'ancienne école / salle communale, et l'isolation thermique de cette dernière. Pour des raisons d'assurance, il est indispensable de s'appuyer sur le rapport et les calculs du Bureau d'Etudes Techniques de structure, avant de consulter les entreprises. Or le BET n'a pas encore émis son rapport, malgré le bon acheminement du paiement de la phase de recueil de données. Plusieurs relances par notre municipalité n'y ont pour l'instant rien changé.

4/ Suivi voiries : Eure & Loir Ingénierie (ELI) est Maître d'Œuvre de la réfection des voiries communales. La priorité est la partie Ouest du Chemin de La Commanderie. Les travaux, retardés depuis octobre 2024 à cause des intempéries, ont pu être déclenchés, et se dérouleront du 7 au 11 avril 2025.

Par ailleurs, des réparations du bitume ont été prodiguées au Chemin de la Couvertière et au Chemin des Graviers. La rue de la Cour du Puits, plus encaissée sous la végétation, doit d'abord sécher afin que les réparations en bordure de la bande de roulement soient durables. Quant aux chemins de terre, comme celui du Buisson Bernier, l'achat d'un stock de cailloux de grès devrait permettre des rebouchages drainants et plus durables qu'avec le calcaire.

5/ Eclairage église : La Fondation du Patrimoine dispose dans ses comptes d'une réserve de 2.430€ de fonds (correspondant à une petite partie de l'abondement obtenu par effet de levier grâce à la seconde convention de souscription de dons privés pour les travaux de restauration de l'église Ste Anne). Le reste, à savoir tous les dons et la majeure partie des abondements, avait déjà été retiré par la commune. La Fondation a de fait clôturé le dossier en interne, alors qu'il était envisagé de conserver la réserve pour enclencher une 3^{ème} phase d'appel aux dons relative à une future tranche de travaux à l'avenir (charpentes chœur et nef).

Par contre cette somme consignée, obtenue par abondement grâce au programme dédié au maintien du patrimoine historique des communes rurales, peut être orientée par la Fondation du Patrimoine vers la sauvegarde de la structure de l'ancienne école, bâtiment construit en 1791.

La commune demande à retirer les 2 430€ pour consolider la structure de l'ancienne école pour les mêmes causes structurelles que pour l'église : déboitement de charpentes, plus Retrait et Gonflement des Argiles sous une partie des fondations.

6/ Prévention inondation : la sous-Préfecture de Dreux avait établi un Relevé de Décision le 19 juillet 2024, précisant que le phénomène survenu le 21 mai 2024 comportait bien un volet « inondations » (pour lequel la compétence relève de la Communauté de Communes des Forêts du Perche CCFDP), et pas seulement « ruissellements » d'eaux pluviales (compétences de la commune de La Saucelle). C'est finalement fin mars 2025 que la CCFDP a convenu avec La Saucelle de prendre en compte le volet « Prévention d'Inondations » de l'étude hydraulique demandée par la sous-préfecture. Une convention avec la CCFDP est en cours de signature à cet effet, avec délégation de MOA unique pour La Saucelle concernant le volet « Prévention des Inondations ».

Entre-temps, La Saucelle a déroulé le processus nécessaire à réaliser une étude hydraulique sur les origines des ruissellements et sur les causes de l'inondation, en s'entourant d'un comité de suivi (détails consultables en mairie).

A partir de mi-mars, la phase de recueil des données s'est déroulée à La Saucelle, pilotée par le cabinet d'étude INGETEC. Il a été jugé constructif par les membres du Comité de Suivi, puisque les données volumétriques ont toutes été relevées en amont et autour du centre-bourg couvrant environ 250 ha.

Les données topographiques jusqu'ici introuvables ont été fournies en « données ouvertes » par l'IGN grâce à un survol par avion équipé d'un radar LIDAR de la région, procédé qui donne un point d'altitude tous les 10 cm.

L'étape des calculs est en cours, et conduira à une restitution factuelle fin avril, avec les capacités du système hydraulique actuel face à plusieurs régimes de précipitations. Les services de la Préfecture / DDT seront associés dès cette étape. A partir de là, plutôt que d'envisager uniquement des travaux d'infrastructure lourds, longs et coûteux, INGETEC va proposer une gamme de solutions avec une estimation de leur impact :

- pour remobiliser des volumes de stockage temporaires y compris la pénétration dans les sols,
- pour assurer la continuité hydraulique des écoulements en retardant les flux et en agrandissant les goulots d'étranglement de manière à faire face à des précipitations exceptionnelles,
- et enfin placer des mesures de protection rapprochée des habitations, commerce et édifice les plus exposés.

7/ Finalisation du site internet www.la-saucelle.com

M. le maire présente le contenu du site internet dédié au patrimoine historique et naturel de La Saucelle, avec les vidéos et audio-guides des 5 circuits thématiques (Templiers, Résistance, église, eau, forêt).

L'ensemble a été développé grâce à un financement à 80% de l'Europe (fonds FEDER/LEADER).

L'état d'avancement est jugé suffisant, et conduit à la décision par le Conseil Municipal d'une ouverture du site, des vidéos YouTube, et des contenus approfondis.

Noter que ces explications approfondies correspondent à ce que les spécialistes dénomment un « centre d'interprétation dématérialisé », et sont le fruit de contributions multiples, notamment d'habitants ayant fait part de leurs souvenirs, photographies, etc :

- sur la restauration de l'église Ste Anne (avec plus de 250 illustrations),
- sur les Templiers avec les articles du club d'Histoire de Senonches,
- sur la Résistance avec les conférences et articles fournis par le CEDREL.

Cette mise en ligne sera accompagnée d'une mise sous sécurité contre des cyber attaques avec test de pénétration, et à des référencements croisés avec d'autres sites pour permettre que les moteurs de recherche classent ce site le mieux possible.

Le site sera accessible par le lien www.la-saucelle.com

Les 5 audio-guides sont d'ores et déjà accessibles par l'appli mobile WiVisites, ou sur ordinateur via www.wivisites.com

La présentation de ces supports pourra donner lieu à des réunions par hameaux, si les habitants de La Saucelle se déclarent intéressés.

Les 5 circuits thématiques se déroulent tous sur La Saucelle, mais ont une vocation plus large, puisque si une partie des thèmes est vraiment spécifique de La Saucelle, ce qu'ils nous révèlent peut également s'appliquer au patrimoine alentour.

L'Office du Tourisme de la CCFDP a donc prévu de mobiliser 2 animateurs bien connus des habitants (Gael Renaudin et Lloyd Paillard) pour accompagner les visiteurs qui pourront s'inscrire sur un calendrier de visites de l'OT à partir du 2^{ème} semestre 2025.

8/ PanneauPocket : « trop d'info tue l'info »

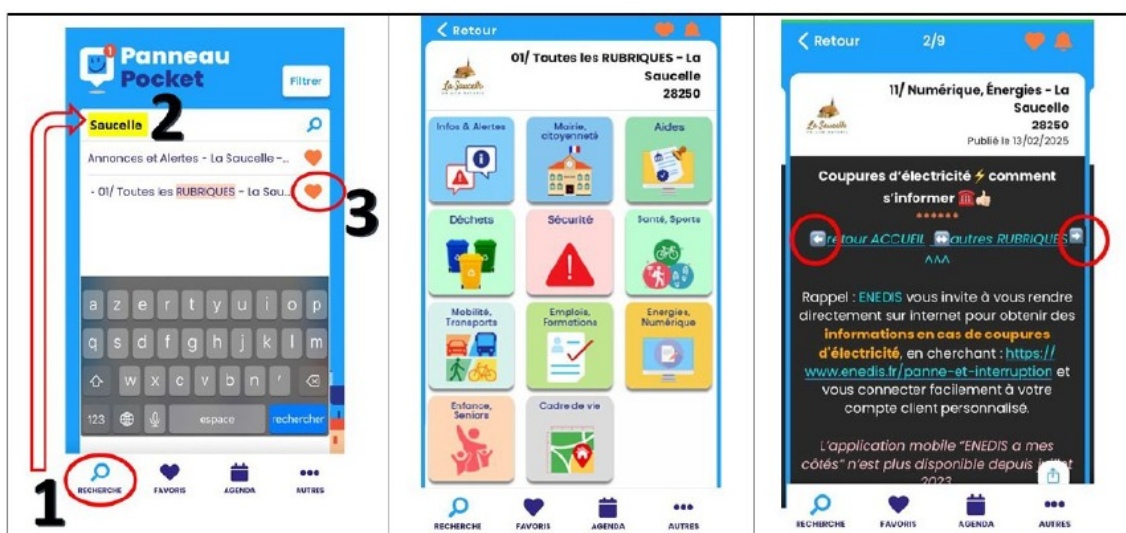
Des habitants se sont plaint qu'il y avait trop de panneaux à lire. En même temps, le nombre de lecteurs ayant placé La Saucelle en favoris ne cesse de croître (ils étaient 546 à la date du Conseil Municipal), ce qui semble indiquer que les nouvelles publications les intéressent.

Afin de satisfaire les uns et les autres, l'équipe municipale a obtenu de la part de PanneauPocket la mise en place (gratuite) d'un rangement de ses panneaux ainsi :

- les « Annonces et Alertes – La Saucelle », avec le favori habituel. Ces panneaux ont une durée de présence limitée dans le temps, et donnent lieu à une notification sur smartphone ;
- les « autres rubriques » (il y en a 11) pour y ranger les dizaines de panneaux permanents, appelés « informations de référence ». Il convient de les explorer en cas de besoin, comme on ferait sur le site internet d'une commune.

Cette organisation des panneaux simplifie les consultations pour les habitants, puisqu'ils n'ont qu'une application à consulter : PanneauPocket.

Il suffit de placer « 01/ Toutes les rubriques – La Saucelle » en favori AUSSI :



9/ Energie : panneaux photovoltaïques et autoconsommation collective.

Plusieurs habitants ont reçu des informations fausses, qui ont entraîné leur inquiétude. Ceci montre qu'ils s'intéressent au thème de l'énergie, pour lequel des modifications très récentes ont été apportées par le réglementeur qui ne sont pas encore connues de tous ceux qui s'intéressent à ce sujet.

Il a semblé utile au Conseil Municipal de partager ces données actualisées avec l'ensemble des habitants au travers de ce Compte-Rendu. La mairie est à l'écoute de toute autre question à cet égard.

Fin 2023, vous avez certainement noté que le droit du sol a évolué, au bénéfice des propriétaires dans les communes : la loi APER (Accélération de la Production des Energies Renouvelables) a introduit une possibilité de créer de petites unités de production d'énergies sur son propre terrain, et la

municipalité a alors veillé à ce que ce droit soit ouvert à toutes les parcelles constructibles/construites à La Saucelle.

En ce qui concerne l'électricité, l'objectif de l'Etat est d'augmenter la quantité disponible, afin de faciliter l'électrification des usages qui recourent jusqu'ici aux énergies fossiles.

Les transformateurs électriques ENEDIS de proximité sont dimensionnés pour raccorder une unité produisant au maximum une puissance de 30kWh, correspondant donc à une surface photovoltaïque limitée (200m² maximum avec la technologie actuelle). Ce type d'installation correspond aux besoins d'une Commune comme La Saucelle, municipalité et/ou habitants intéressés.

L'ADEME est l'acteur public indépendant qui accompagne (gratuitement) les collectivités locales dans d'éventuels projets, en fédérant de petites installations individuelles avec des contrats d'autoconsommation collective dans la commune, à un tarif inférieur à celui du marché.

De plus, la forte diminution du prix de revente à EDF début 2025 dissuade désormais de se lancer dans de la production d'électricité photovoltaïque, et confirme plutôt ce choix de petites unités. La finalité de telles unités n'est donc pas la revente à EDF, mais plutôt la fourniture à des consommateurs de proximité, à des tarifs limités, pour la consommation minimale des habitants et commerces qui en ont le plus besoin.

On voit bien que de tels projets, même limités à une puissance produite de 30kWh maximum, vont prendre des années à être définis. Leur petite taille permettra de les agencer dans des terrains arborés de manière qu'ils restent sans impact visuel ou environnemental, et ils ne causeront donc aucun tort aux patrimoines voisins.

Clôture de la réunion de Conseil à 22h30.

The image shows a handwritten signature in blue ink to the left of an official circular stamp. The stamp is blue and contains the text 'Mairie de LA SAUCELLE' around the top edge and '28250' at the bottom. In the center of the stamp is a heraldic emblem featuring a figure on horseback.